

## Le CROUS d'Orléans-Tours signe une VEFA pour une nouvelle résidence à Blois

Le 12 juillet dernier, M. Jean-Luc Argentier, directeur du CROUS d'Orléans-Tours et M. Jean-Luc Sepret, directeur de la société CIRMAD Centre Sud-Ouest ont signé, après plusieurs mois de travail, le contrat de réservation préalable à la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) d'une nouvelle résidence universitaire de 152 logements située à Blois.

Cette résidence placée à proximité immédiate de la gare SNCF et de plusieurs sites d'enseignement supérieur comprendra deux bâtiments (rue du docteur Desfray et avenue Gambetta) et devrait ouvrir ses portes au début de l'année 2008. Le coût de cette nouvelle construction s'élèvera à 7 268 176 € et sera financé en partie grâce à l'octroi de Prêts Locatifs Sociaux.

**L'utilisation de la VEFA est une première nationale pour le réseau des oeuvres universitaires et scolaires** que M. Xavier Lott, conseiller du Directeur du CROUS pour les questions immobilières, a tenu à saluer de sa présence à l'occasion de la signature du contrat de réservation.

*VEFA : " La vente en l'état futur d'achèvement est le contrat par lequel le vendeur transfère immédiatement à l'acquéreur ses droits sur le sol ainsi que la propriété des constructions existantes. Les ouvrages à venir deviennent la propriété de l'acquéreur au fur et à mesure de leur exécution ; l'acquéreur est tenu d'en payer le prix à mesure de l'avancement des travaux. Le vendeur conserve les pouvoirs de maître de l'ouvrage jusqu'à la réception des travaux." (Article 1601-3 du Code Civil).*

*La V.E.F.A est régie par la loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 ainsi que par les Articles L 261-1 et suivants et R 261-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation. "*